

Prise en charge après un accident

Votre enfant ou vous-même, en tant qu'adolescent(e), êtes sous traitement à l'hôpital pour enfants de Zurich à la suite d'un accident. Afin de pouvoir envoyer la facture à la bonne assurance, veuillez prendre en compte le verso.

Pour les parents: Accident de votre enfant

Signalez, en tant que parent, l'accident de votre enfant à l'assurance qui le couvre. Vous recevrez une déclaration d'accident ou de dommage devant être remplie de manière précise. Retournez cette déclaration au lieu indiqué **dans un délai de 10 jours**.

Dès lors que l'accident est déclaré et que les formalités sont clarifiées, les frais engendrés par le traitement peuvent être facturés et envoyés à l'assurance.

Pour les adolescents: accident durant votre formation

Signalez l'accident à votre entreprise formatrice/employeur. Vous recevrez une déclaration d'accident ou de dommage de la part de votre entreprise formatrice/employeur. Celle-ci doit être remplie de manière précise. Retournez cette déclaration au lieu indiqué **dans un délai de 10 jours**.

Dès lors que l'accident est déclaré et que les formalités sont clarifiées, les frais engendrés par votre traitement peuvent être facturés et envoyés à l'assurance accident compétente.

**Si l'accident n'est pas déclaré, vous êtes tenu(e)
d'assumer vous-même les frais engendrés par les
traitements.**

En cas de questions relatives à la déclaration d'accident ou de dommage, veuillez vous adresser directement à votre assurance accident compétente.

Merci beaucoup pour votre coopération.
